



COMMISSION ORGANISATION DES COUPES DÉPARTEMENTALES

RÉUNION DU 17 FEVRIER 2026

Présent(e)s : Mme I. Cyprien - Mrs. C. Maillet - JM. Lutz - JF. Budet

Absents excusé(e)s : Mme S. Lutz

Assiste :

INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions en première instance sont susceptibles d'appel devant le comité d'Appel Chargé des Affaires antes dans les conditions de forme, de délai et de droit, prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise

POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION

APPLICATION DE L'ART 20.3 DU R.S du D.V.O.F

ART 20.3 Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F le mardi précédent la date du match.

Tout club ne se conformant pas à cette procédure se voit infliger une amende fixée à l'annexe 2 du RS du DVOF.

COURRIER

Les clubs ne doivent traiter qu'une seule demande par courrier ou mail.

La commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leur rencontre, ils doivent impérativement indiquer sur papier officiel du club (un sujet par courrier), en précisant les indications suivantes en référence :

*COUPE
CATÉGORIE
NUMERO DU MATCH DATE*

Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la commission.
De plus, les clubs désirant un arbitre doivent formuler leur demande par courrier à la CDA.



**COMMUNIQUÉ**

La commission gère 16 coupes hors Coupes Futsal, ce qui représente un très grand nombre de rencontres. Des oublis ou des erreurs peuvent parfois se glisser au cours des différents tirages.

Nous demandons aux clubs d'être vigilants et de nous les signaler aussitôt, afin que nous puissions rectifier rapidement, tant que cela est encore possible.

ATTENTION**HORAIRES DES MATCHES DE COUPES**

(Sans Lever de rideau)

- 14 ans (U14)	15H00
- 16 ans (U16)	13H30
- 18 ans (U18)	13H30
- Sénior(e)s	15H00
- CDM	09H45
- Anciens	09H30
- Féminines U15F U18F	15H00

INDEMNITÉS D'ARBITRAGE

Les indemnités d'arbitrage sont à la charge du Club qui en fait la demande, ou à la charge des deux Clubs dans le cas d'arbitres désignés par la Commission Départementale d'Arbitrage (Décision du Comité de Direction du 04 Mai 2001)

RAPPEL

Appels aux feuilles de matches soumis à **amende forfaitaire de 52€** après second appel resté sans réponse.
Merci aux clubs de communiquer leurs résultats le plus rapidement possible.



RETOUR DES TROPHEES

La Commission rappelle auprès de l'ensemble des clubs lauréats de la saison dernière, que la restitution des trophées doit être effectuée au plus tard **le 17 mars 2026**.

Tout retard sera sanctionné **d'une amende de 50€** conformément à l'annexe 2 de l'Annexe Financière 2025 - 2026

DESIGNATION DES CLUBS ORGANISATEURS DES FINALES DES COUPES
DU VAL-D'OISE

La Commission remercie tous les clubs qui se sont portés candidats.

Toutes les demandes ont été étudiées avec soin et impartialité. Les choix finaux reviennent au Comité de Direction du DVOF. Les délibérations ont eu lieu le 13/02/2026.

Les finales de Coupe du Val-D'Oise - Crédit Mutuel - se dérouleront sur les installations du club de **SOISY ANDILLY MARGENC. FC, STADE ALBERT SCHWEITZER - 40 RUE D'ANDILLY - 95230 - SOISY SOUS MONTMORENCY** le Samedi 6 Juin 2026 et le Dimanche 7 Juin 2026

Les finales de Coupe du Comité se dérouleront sur les installations du club de **ENT. SANNOIS SAINT GRATIEN, PARC DES SPORTS MICHEL HIDALGO - 2 BOULEVARD DE L'ENTENTE - 95210 - SAINT GRATIEN** le dimanche 31 mai 2026

Secrétaire de séance : JF. Budet

Prochaine commission : 24/02/2026.

